

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 14 • Numéro 7 • Le 16 août 2023

Un changement de médicaments sans nouvelle ordonnance? Par écrit, svp!

Il arrive parfois que votre médecin traitant vous demande de changer la façon dont vous prenez vos médicaments. Le changement peut concerner la quantité de médicament ou la fréquence des prises, ou peut signifier l'arrêt complet du traitement. Le fait de recevoir les nouvelles instructions par écrit vous aidera à vous souvenir du changement et vous permettra de l'expliquer plus facilement aux autres membres de votre équipe soignante.

Médicamentssecuritaires.ca a reçu un rapport au sujet d'un consommateur qui prenait des médicaments pour contrôler sa tension artérielle à la maison. Une infirmière lui rendait régulièrement visite pour vérifier sa tension artérielle et s'assurer que ses médicaments étaient utilisés correctement. Après l'une des visites de l'infirmière, le médecin et le consommateur ont eu un rendez-vous virtuel. Le médecin a demandé au consommateur d'augmenter la quantité de médicaments pour la tension artérielle qu'il prenait. L'objectif était de voir si ce changement permettrait de mieux contrôler la tension artérielle du consommateur. Aucune note écrite ou ordonnance n'avait été fournie et, lors de la visite à domicile suivante, l'infirmière a dû s'en remettre au consommateur pour obtenir des précisions sur le changement.

Médicamentssecuritaires.ca a propose les conseils suivants lorsque votre médecin vous donne de nouvelles instructions verbales pour la prise de vos médicaments :

- Obtenez-les par écrit! Demandez les nouvelles instructions par écrit ou une nouvelle ordonnance pour vous aider à vous souvenir des changements à apporter à votre médication et à les appliquer correctement.
- Utilisez ces instructions écrites pour mettre à jour votre liste personnelle de médicaments.
- Vérifiez que les nouvelles instructions figurent sur l'étiquette du médicament lorsque vous allez chercher des renouvellements.

Utilisez les [5 questions à poser à propos de vos médicaments](#) pour obtenir les réponses dont vous avez besoin si l'on vous demande de changer la façon dont vous prenez vos médicaments.



Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

Bulletin: www.medicamentssecuritaires.ca – **Signaler une erreur:** www.erreurmed.ca

© Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada 2023. Tous droits réservés.